

# Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 1<sup>er</sup> février 2010 à 20h00 à la salle municipale, sise au 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## Rituel du Conseil

### Ordre du jour

#### Session ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> février 2010

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-02R-044

##### 1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2010

CONSIDÉRANT QUE le Président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5  
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février est accepté.  
ADOPTÉE

10-02R-045

##### 1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 18 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 janvier 2010 est adopté.  
ADOPTÉE

## 2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

### 10-02R-046 2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2  
Et appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de janvier 2010 montant de 30 836.28 \$.

ADOPTÉE

### 10-02R-047 2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par : Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 21 398.04 \$ en date du 1<sup>er</sup> février 2010.

ADOPTÉE

### 10-02R-048 2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 1<sup>er</sup> février 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 1<sup>er</sup> février 2010.

ADOPTÉE

### 10-02R-049 2.4 Rapport financier au 31 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5  
Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.

ADOPTÉE

# 7853

10-02R-050

## 2.5 Écritures d'amendements en date 1<sup>er</sup> février 2010.

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE le conseil approuve le rapport d'écritures d'amendements, daté du 1<sup>er</sup> février 2010, soumis par le Service des finances.

ADOPTÉE

10-02R-051

## 2.6 Participation au Congrès 2010 FQM

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise les 7 membres du Conseil à assister au Congrès 2010 qui se déroulera du 30 septembre au 2 octobre 2010.

Que la Municipalité accorde un per diem de 100\$ par jour plus les frais d'hébergement et les frais de déplacements lors de la participation au dit congrès, et ce à même les crédits budgétaires approuvés (1-02-110-00-619).

ADOPTÉE

10-02R-052

## 2.7 Participation au Congrès Fondation rue Principale 2010

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise 1 membre du Conseil à assister au Congrès 2010 qui se déroulera le 29 septembre 2010.

Que la Municipalité accorde un per diem de 100\$ par jour plus les frais d'hébergement et les frais de déplacements lors de la participation au dit congrès, et ce à même les crédits budgétaires approuvés.

ADOPTÉE

10-02R-053

## 2.8 Mandat à Dunton-Rainville pour vente par shérif dans le dossier 8689-27-3716

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation des procureurs Dunton Rainville;

En conséquence,

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par Shérif dans le dossier 8689-27-3716.

ADOPTÉE

## 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 4. TRAVAUX PUBLICS

10-02R-054

### 4.1 Dépôt des requêtes du dernier mois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer

# 7854

efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, dans leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

ADOPTÉE

10-02R-055

**4.2 Mandat au directeur des travaux publics à déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour l'achat d'abat-poussière**

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu :

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre pour l'épandage d'abat-poussière 2010.

ADOPTÉE

10-02R-056

**4.3 Mandat au directeur des travaux publics à préparer un projet d'appel offre afin d'aller en soumission pour la coupe de gazon**

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

Que la Municipalité mandate le Directeur des travaux public à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission par invitation pour la coupe de gazon des immeubles et les espaces verts pour la saison estivale 2010.

ADOPTÉE

10-02R-057

**4.4 Annulation de la délégation de pouvoir en faveur de la MRC Montcalm à l'égard de l'appel d'offres pour traçage de lignes.**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Montcalm possède la délégation de pouvoir pour aller en appel d'offre pour le traçage des lignes de rue sur le territoire de la MRC Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne ne réalise aucune économie en participant au programme de la MRC Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de traçage de lignes, suite à l'ouverture de la soumission, ne correspond pas aux attentes de la Municipalité de Sainte-Julienne;

En conséquence

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne retire le pouvoir de délégation d'aller en soumission pour le programme de traçage de lignes à la MRC Montcalm.

ADOPTÉE

# 7855

10-02R-058

**4.5 Mandat au directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour le traçage des lignes de rues.**

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5  
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour le traçage des lignes de rues.  
ADOPTÉE

10-02R-059

**4.6 Mandat au directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour l'achat de sel pour l'hiver 2010-2011.**

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour l'achat de sel pour l'hiver 2010-2011.  
ADOPTÉE

10-02R-060

**4.7 Mandat au directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2010-2011.**

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par : Stéphanie Breault, district 2  
Et résolu :

QUE la Municipalité mandate le Directeur des travaux publics à préparer et déposer un projet d'appel d'offre afin d'aller en soumission pour l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2010-2011.  
ADOPTÉE

10-02R-061

**4.8 Acquisition de Pick-Up F150 pour Service des Travaux Publics**

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics est allé en appels d'offres pour le remplacement de véhicules de type Pick-up pour le service des travaux publics tel que mandaté dans la résolution 09-12R-566;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissions ont été reçues, soient;

**Auto Réjean Laporte Ford**

- a) F150 CREW \$32 645.00 (plus taxes applicables)
- b) F150 SS \$31 900.00 (plus taxes applicables)

**Pinard Ford**

- a) F150 CREW \$32 368.00 (plus taxes applicables)
- b) F150 SS \$31 796.00 (plus taxes applicables)

**Terrebonne Ford**

- a) F150 CREW \$32 820.00 (plus taxes applicables)
- b) F150 SS \$31 999.00 (plus taxes applicables)

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics recommande l'achat d'un F150 CREW et d'un F150 SS;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

# 7856

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu :

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du Directeur des travaux publics, procède à l'acquisition de 2 camions F150 (un CREW et un SS) au plus bas soumissionnaire conforme soit Pinard Ford

QUE l'achat des deux (2) véhicules soit financé par le fonds de roulement et amortie sur une période de six (6) ans.

ADOPTÉE

10-02R-062

## 4.9 Acquisition d'une moto-niveleuse et d'une chargeuse pour le Service des Travaux Publics

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des appels d'offres publiques pour l'acquisition d'équipements lourds servant au déneigement des rues et chemins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule offre de la part de la compagnie Nortrax Québec inc. pour lesdits équipements;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres sont conformes à la demande;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Julienne procède à l'acquisition d'une chargeuse modèle 624K pour un montant de \$207 807.50 (plus taxes applicables) auprès de la Compagnie Nortrax Québec inc.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne procède à l'acquisition d'une moto-niveleuse modèle 772G pour un montant \$277 750.50 (plus les taxes applicables) auprès de la Compagnie Nortrax Québec inc.

QUE la Municipalité mandate la Directeur du service des finances à préparer un plan de financement et proposé différentes solutions; notamment l'utilisation du fonds de roulements et/ou par financement.

ADOPTÉE

## 5. HYGIÈNE DU MILIEU

## 6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-02R-63

### 6.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 13 janvier 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE la Municipalité accepte le dépôt du rapport du Comité Consultatif d'urbanisme remis par le président du dit comité.

ADOPTÉE

10-02R-64

### 6.1.1 Demande de dérogation, 2010-DM-001, 1500 4<sup>ième</sup> avenue Lac Lemenn

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour la marge arrière

# 7857

de 4.75 mètres (15,6 pieds) de la maison déjà existante ainsi que pour une remise ayant une marge latérale de 0.12 mètres et une marge arrière de 0.48 mètres.

Considérant que la dimension du terrain est restreinte;

Considérant que la résidence est construite depuis plus de 40 ans;

Considérant que la construction de cette résidence ne cause aucun préjudice au voisinage ;

Considérant que le présent terrain compte déjà deux autres remises;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée pour la résidence mais refusée pour la remise. Le propriétaire devra donc démolir la remise dérogatoire.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE la Municipalité suivant les recommandations du CCU accepte la demande de dérogation mineure pour la résidence mais refuse la demande pour la remise. Le propriétaire devra démolir sa remise dérogatoire.

ADOPTÉE

## 10-02R-065

### 6.1.2 Demande de dérogation, 2010-DM-002, 850 rue de la Plage

Considérant qu'une demande de dérogation mineure à été déposée pour unifier des terrains donnant sur la rue de la Plage et sur la rue des Arpents Verts;

Considérant que la présente demande augmentera la dimension des lots visés ;

Considérant qu'il y a déjà, dans ce secteur, des terrains ayant frontage sur deux rues ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

Il est proposé par : Stéphane Breault, district 2

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE la Municipalité, suivant les recommandations du CCU, accepte la demande de dérogation mineure pour le 850, rue de la Plage.

ADOPTÉE

## 10-02R-066

### 6.2 Programme de subvention SHQ – Pyrite

CONSIDÉRANT QUE la MRC Montcalm veut ajouter à sa gamme de programme d'aide de la SHQ, le programme d'aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par la pyrite;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à aider financièrement les propriétaires de bâtiments résidentiels à faire remplacer, par des matériaux exempt de pyrite;

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par : Stéphane Breault, district 2

Et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à adopter sur son territoire des mesure pour contrer le phénomène relié à la pyrite;

QUE la Municipalité ne participe pas financièrement à ce programme.  
ADOPTÉE

## 10-02R-067      6.3      Octroi du Contrat – Collecte des matières résiduelles

Il est proposé par :      Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par :              Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu :

Que ce point soit reporté.  
ADOPTÉE

## 10-02R-068      6.4      Modification au règlement 769-09 article 3.2 Composition du comité

**Règlement 771-10 modifiant l'article 3.2 du règlement 769-09 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement 769-09 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 3.2 du règlement 769-09;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Stéphane Breault, district 2 à la session extraordinaire du 18 janvier 2010;

En conséquence  
Il est proposé par :      Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par :              Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu :

QU'il soit statué, décrété et ordonné ce qui suit :

Article 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2 :

L'article 3.2 du règlement 769-09 est modifié pour se lire comme suit :

Le comité est composé de huit (8) membres actifs votants, soit : un (1) membre du Conseil municipal, un (1) représentant du secteur agricole et de six (6) citoyens de Sainte-Julienne. Chacun des membres du comité doit être nommé par le Conseil municipal.

QUE le Conseiller municipal délégué soit le Président du Comité consultatif d'urbanisme.

Article 3 :

Le présent règlement 771-10 entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion donné le 18 janvier 2010  
ADOPTÉ unanimement le 1<sup>er</sup> février 2010 Résolution 10-02R-068  
Publié le



Marcel Jetté  
Maire

Claude Arcoragi  
Directeur général

**10-02R-069**      **6.5**      **Constat d'infraction – 3539 route 337 Nord**

CONSIDÉRANT QU'UN rapport d'inspection a été envoyé par courrier recommandé le 14 décembre 2005 suite à une inspection du 8 décembre 2005 pour manque d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'un permis de rénovation majeure a été émis le 17 janvier 2006 (permis 16003);

CONSIDÉRANT QU'aucun travaux n'avait été fait au 21 février 2007;

CONSIDÉRANT QU'un premier constat d'infraction a été émis le 17 janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre 2008, une autre inspection a été faite et toujours aucun travaux n'était effectué;

Il est proposé par :    Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par :            Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu :

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un autre constat d'infraction pour le 3539, route 337 Nord selon les règles et procédures prévus à l'article 222 du règlement numéro 377.  
ADOPTÉE

**10-02R-070**      **6.6**      **Constat d'infraction - 2987 rue Lafrenière**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte d'un citoyen contre le propriétaire de l'immeuble situé au 2987, rue Lafrenière, contrevenant au règlement no.377 article 100 Alinéa B;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a effectué une inspection des lieux et certifie que la plainte est fondée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 du règlement numéro 380 stipule clairement que l'inspecteur doit obtenir l'autorisation du Conseil avant d'entreprendre les procédures judiciaires contre le délinquant;

Il est proposé par :    Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par :            Stéphane Breault, district 2  
Et résolu :

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour le 2987 rue Lafrenière selon les règles et procédures prévus à l'article 32 du règlement numéro 380.  
ADOPTÉE

**10-02R-071**      **6.7**      **Constat d'infraction - 2520 chemin McGill**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une plainte d'un citoyen contre le propriétaire de l'immeuble situé au 2520, chemin McGill contrevenant au règlement

no.377 article 96 Alinéa H;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur a effectué une inspection des lieux et certifie que la plainte est fondée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 32 du règlement numéro 380 stipule clairement que l'inspecteur doit obtenir l'autorisation du Conseil avant d'entreprendre les procédures judiciaires contre le délinquant;

En conséquence

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour le 2520 chemin McGill selon les règles et procédures prévus à l'article 32 du règlement numéro 380.

ADOPTÉE

10-02R-072

## 6.8 Embauche d'une Responsable intérimaire pour le Service d'Urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au remplacement de la responsable du service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service d'une candidate possédant le même profil de formation et d'expérience que Madame Sonia Rivest;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la municipalité de Sainte-Julienne embauche Mme Annie De Lisio à titre de Responsable du service d'urbanisme intérimaire selon les conditions et normes de travail conclu entre l'employeur et l'employée signés le 1er février 2010.

ADOPTÉE

## 7. LOISIRS ET CULTURE

10-02R-073

### 7.1 Emploi à temps partiel à la bibliothèque Gisèle-Paré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire avoir la présence de deux personnes en tout temps lors des périodes d'ouvertures de la Bibliothèque Gisèle Paré;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion, il manque une ressource pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'une ressource permanente par une ressource temporaire n'engendre pas de frais supplémentaires pour la Municipalité;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu :

QUE la Municipalité autorise et mandate la Responsable de la Bibliothèque à assurer la présence de deux personnes en tout temps, et ce en utilisant une ressource temporaire lorsque la ressource permanente s'absente pour plus de trois heures.

ADOPTÉE

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

7861

**9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE**

**10-02R-074**      **9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010.**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par :    Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par :            Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 9 mars 2010.

Claude Arcoragi  
Secrétaire-trésorier /directeur général

Marcel Jetté  
Maire